

COLLOQUE REGARDS DE FEMMES

12 OCTOBRE 2013

TEXTE DE NICOLE AMELINE

DEPUTEE DU CALVADOS

PRESIDENTE DU CEDAW (ONU)

De Kaboul à Kinshasa, les femmes restent encore et partout les premières victimes des souffrances, des violences et des conflits, alors que dans le même temps, chacune le mesure, elles sont aussi les premières forces de progrès, de croissance et de paix.

Comment aujourd'hui franchir le pas nouveau qu'exige l'égalité ? Comment passer de l'affirmation du droit à son effectivité ? Comment permettre aux femmes de passer du statut de bénéficiaires aléatoires de droits à celui de véritables acteurs du changement ?

Aux Nations Unies, comme en Europe, ce combat reste d'actualité et exige de nouvelles et fortes initiatives si l'on veut, à tout le moins, préserver l'acquis de ces dernières décennies. Il prend une dimension nouvelle avec les discussions ouvertes, au sein des Nations Unies sur la réforme des organes de traité, dont le CEDAW est l'un des plus emblématiques, et sur "l'après objectifs du Millénaire ». La question posée est bien la place des droits de l'Homme dans notre système international et notre capacité collective à les faire respecter.

Les droits des femmes sont visés, de manière universelle, par la Convention sur l'élimination de toutes les discriminations faites aux femmes, ratifiée par 187 pays dans le monde qui ont fait de ce corpus de règles leur socle de droits fondamentaux.

Le droit est le premier facteur d'évolution de la situation des femmes, les grandes lois françaises en sont la première illustration. Il est donc essentiel et prioritaire de soutenir l'application du droit international. Peut-on envisager dans le monde la construction d'écoles si les petites filles risquent d'y être

agressées, soutenir et développer le microcrédit si les femmes n'ont aucun droit à la terre ou à l'héritage ?

Chaque pays est aujourd'hui redevable devant le comité CEDAW de l'application de cette convention qui appelle une démarche politique volontariste, traduite de manière juridique et institutionnelle ,dans tous les domaines de la vie politique , économique , éducative et sociale et la question de l'identité , de la nationalité , de l'état -civil est fondamentale . Elle vise à permettre à chaque femme de s'affirmer en tant que sujet de droit, citoyenne, ayant le droit d'avoir des droits selon la très belle formule d'Hannah Arendt.

Si des progrès considérables ont été réalisés grâce à la volonté des Etats et à l'aide internationale publique et privée, la réalité appelle une exigence de visibilité, les droits des femmes appartiennent à ce que Boutros-Boutros Ghali appelait « l'Irréductible humain », cette part indissociable de l'exigence humaine et de l'éthique universelle .Nous devons réaffirmer la place des femmes à travers le respect total de leurs droits, dans nos sociétés contemporaines. Quel sens aurait le progrès s'il ne servait pas l'humanité, quel sens aurait la croissance si elle devait renforcer l'inégalité entre hommes et femmes au lieu de la combattre ?

Le progrès de l'égalité passe par la reconnaissance effective des femmes en tant que sujets de droits, et se fonde sur l'application de la convention CEDAW reconnue et acceptée par l'ensemble des pays du monde.

Je veux rendre un hommage appuyé à Michèle VIANES, présidente. Je connais son engagement exceptionnel et je veux saluer à travers elle, à travers les femmes d'action, de cœur et d'honneur que vous représentez toutes, le combat des femmes dans le monde.

Celui de la liberté, de l'égalité, celui de la dignité et de la justice.

Ce combat c'est le notre. Il est universel. Il commence ici. Au delà de nos vies, de chacun de nos pays, il est celui de l'humanité.